



Adultère indemnité prejudice

Par **Lolo592588**, le **01/07/2020** à **11:04**

Bonjour, j'ai demandé le divorce, mon mari et moi sommes d'accord sur tout sauf la garde de notre fille, avec son avocat ils utilisent du chantage pour que j'accepte une garde partagée mais cela ne prend pas avec moi, sauf qu'il envisage de demander une indemnité préjudice moral pour adultère et grossesse issue de cet adultère, mon mari m'ayant clairement délaissé moi et ma fille durant sa première année de vie. A quel montant pourrait s'élever cet indemnité ? Peut-elle être refusée ?

Par **Visiteur**, le **01/07/2020** à **12:42**

Bonjour
Votre fille n'est donc pas de votre mari ?

Par **Lolo592588**, le **01/07/2020** à **12:43**

Ma première fille si mais ma grossesse actuelle du à l'adultère non

Par **youris**, le **01/07/2020** à **20:11**

bonjour,

je suppose qu'il s'agit d'un divorce pour faute.

il ne faut pas oublier l'article 312 du code civil qui indique:

L'enfant conçu ou né pendant le mariage a pour père le mari.

c'est une présomption simple, si votre mari reconnaît cet enfant, il faudra que votre amant fasse une action en contestation de paternité.

vous n'êtes pas d'accord sur tout puisque vous n'êtes pas d'accord sur la garde de votre fille qui est un élément important dans un divorce.

votre futur ex-mari a le droit de demander la garde alternée, que cela ne prenne pas avec vous n'est pas important, il suffit que cela prenne avec le juge et sa demande me semble tout à fait normale puisqu'il a l'autorité parentale.

il peut effectivement vous demander des dommages et intérêts pour avoir conçu un enfant avec un homme autre que son mari qui est une violation du devoir de fidélité.

salutations